DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU RACCORDEMENT DES PARCS ÉOLIENS DE L'APPEL D'OFFRES A/O 2023-01 AU RÉSEAU DE TRANSPORT D'HYDRO-QUÉBEC

COÛTS DU PROJET

1. Références : (i) Pièce B-0034, p. 11 à 15;
(ii) Pièce B-0011, p. 38;
(iii) Pièce B-0013, p. 39;
(iv) Pièce B-0015, p. 38;
(v) Pièce B-0037 (sous pli confidentiel), p. 10 à 17.

Préambule :

(i) Le Transporteur décrit les travaux de raccordement de chacun des huit parcs éoliens de l'appel d'offres.

(ii) Le Transporteur présente la description des travaux d'intégration de l'entente de raccordement du parc éolien Arthabaska.

(iii) Le Transporteur présente la description des travaux d'intégration de l'entente de raccordement du parc éolien Broughton.

(iv) Le Transporteur présente la description des travaux d'intégration de l'entente de raccordement du parc éolien Lotbinière Ndakina.

(v) Le Transporteur présente une ventilation des coûts détaillés pour chacun des parcs éoliens.

Demandes :

La Régie a compilé au tableau suivant les caractéristiques des lignes de transport requises pour chacun des huit parcs éoliens (références (i) à (iv)) et en a déduit un coût unitaire pour chacune d'elle.

Parc éolien	Type de raccordement	Type de ligne	Tension (kV)	Longueur (km)	Ajout d'un pylônes (O/N)	Type de pylône	Construction contournement (O/N)	Coût total (M$)	Coût unitaire (M$/km)
Parc éolien Arthabaska	Dérivation	Monoterne	230	0,1	O	N/A	O	11,3	113,0
Broughton	Dérivation	Monoterne	230	3,9	O	N/A	O	26,2	6,7
Les Jardins	Dérivation	Monoterne	120	0,025	N	N/A	N	0,8	32
Lotbinière Ndakina	Dérivation	Momoterne	120	0,11	N	N/A	N	7,0	63,6
Monnoir	Dérivation	Monoterne	120	0,08	O	N/A	O	10,7	133,8
Peshu Napeu	Radiale	Monoterne	315	2	N	N/A	N	19,7	9,9
PPAW2	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Saint-Paul-de-Montminy	Dérivation	Monoterne	230	1,1	N	N/A	N	6,3	5,7

1.1 Veuillez confirmer que la compilation de la Régie est adéquate. Dans le cas contraire, veuillez déposer le même tableau amendé, accompagné des explications appropriées et ajuster vos réponses aux question ci-dessous en conséquence.

1.2 Veuillez justifier l'écart entre les coûts unitaires associés à l'ajout des lignes de transport des parcs éoliens Arthabaska et Broughton, malgré des travaux et des caractéristiques similaires décrits aux références (i) à (iii).

1.2.1. Veuillez expliquer les facteurs spécifiques ayant contribué au coût de 11,3 M$ associé à la réalisation de 100 mètres de ligne dans le cadre de raccordement du parc éolien Arthabaska.

1.2.2. Veuillez expliquer les écarts des rubriques de coût entre les parcs éoliens Arthabaska et Broughton, notamment l'« *ingénierie externe* » et la « *gérance interne* » (référence (v)).

1.2.3. Le cas échéant, veuillez préciser les particularités géographiques ou climatiques qui pourraient expliquer l'écart du coût unitaire.

1.3 Veuillez justifier l'écart entre les coûts unitaires associés à l'ajout des lignes de transport des parcs éoliens Les Jardins et Lotbinière Ndakina, malgré des travaux et des caractéristiques similaires décrits aux références (i) et (iv).

1.3.1. Veuillez expliquer les facteurs spécifiques ayant contribué au coût de 7,0 M$ associé à la réalisation de 110 mètres de ligne dans le cadre de raccordement du parc éolien Lotbinière Ndakina.

1.3.2. Veuillez expliquer les écarts des rubriques de coût entre les parcs éoliens Les Jardins et Lotbinière Ndakina, notamment l'« *ingénierie interne* », l'« *ingénierie externe* » et « *client* » (référence (v)).

1.3.3. Veuillez préciser les particularités géographiques ou climatiques qui pourraient expliquer l'écart du coût unitaire.

ACCEPTABILITÉ SOCIALE

2. Références : (i) Pièce B-0008, annexe 4, p. 3 et 4 ;
(ii) Commission de protection du territoire agricole du Québec, dossier 451066 – 451066;
(iii) Commission de protection du territoire agricole du Québec, dossier 451029 - 451030 - 451031 – 451032.

Préambule :

(i) « *Dans le cadre du projet de raccordement du parc éolien Monnoir, Hydro-Québec n'a pas mené de processus de participation et de consultation du public considérant que les quelques modifications requises sur le réseau sont sans impacts significatifs sur le milieu, touchent un seul propriétaire terrien et ne soulèvent pas d'enjeu d'acceptabilité sociale.*

[…]

La démarche de participation du public permettait de prendre en considération les commentaires et les préoccupations des propriétaires terriens touchés par le raccordement du parc éolien Les Jardins et le CMK. Hydro-Québec continuera de communiquer avec ces parties au cours des prochaines étapes afin de recueillir et de prendre en compte leurs commentaires et leurs préoccupations, et ce, tout au long du Projet, y compris lors des travaux de construction. »

(ii) Le 3 septembre 2026, la commission la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a publié une orientation préliminaire contre le projet du parc éolien Monnoir.

(iii) Dans une décision datée du 10 septembre 2026, la CPTAQ a publié une décision dans laquelle elle refuse la demande du parc éolien Les Jardins.

Demandes :

2.1 Compte tenu de l'orientation préliminaire et de la décision finale de la CPTAQ concernant respectivement les parcs éoliens Monnoir et Les Jardins (références (ii) et (iii)), veuillez indiquer si le Transporteur a été informé par le Distributeur d'un report concernant la date de début des livraisons pour ces deux parcs.

2.2 Veuillez préciser si le délai de la signature de l'entente de raccordement aura un impact sur les projections des coûts de raccordements des parcs éoliens Monnoir et Les Jardins.

2.3 Veuillez indiquer si les propriétaires des terres agricoles impactés par le raccordement ont formulé des commentaires ou exprimé des préoccupations lors de la démarche de participation du public relative à l'acceptabilité sociale du raccordement du parc éolien Les Jardins (référence (i)).

2.3.1. Le cas échéant, veuillez élaborer sur les suites qui ont été données à ces commentaires ou préoccupation.

2.4 Considérant les décisions mentionnées aux références (ii) et (iii) et du fait qu'Hydro-Québec n'a pas mené de processus de participation et de consultation du public dans le cadre du projet de raccordement du parc éolien Monnoir (référence (i)), veuillez préciser si Hydro-Québec a néanmoins recueilli les commentaires ou les préoccupations des propriétaires de terres agricoles. Veuillez élaborer.